



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal
du lundi 10 octobre 2011

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2011**
- 2. Communications du bureau du Conseil municipal**
- 3. Communications du Conseil administratif**
- 4. Rapports des Commissions :**
 - 4.1 Rapport de la commission des affaires sociales, culture, sports, concernant le projet de construction de deux courts de tennis et d'une salle multisports au Centre sportif du Blanché
 - 4.2 Rapport d'information de la commission sécurité concernant l'exercice de la compagnie des sapeurs-pompiers du 3 septembre 2011
- 5. Projets de délibérations :**
 - 5.1 Délégation de compétence du Conseil municipal au Conseil administratif relative à la signature de la convention comprenant les opérations de divisions et de réunions parcellaires des domaines publics cantonaux et communaux dp1420 – dp1424 – DP1437 – dp1441
- 6. Propositions du Conseil administratif**
 - 6.1 Présentation du budget de fonctionnement 2012
 - 6.2 Présentation du plan des investissements 2012
 - 6.3 Décisions concernant la CCIT : a) maintien de la commune au sein de la CCIT
b) si oui, nomination d'un 3^e délégué du Conseil municipal
- 7. Route des Nations et autres grands travaux**
- 8. Réponses aux suspens du Conseil municipal**
- 9. Questions des Conseillers municipaux**
- 10. Propositions des Conseillers municipaux**
 - 10.1 Décision du Conseil municipal suite au rapport de la commission des affaires sociales, culture, sports (point 4.1)
- 11. Motions**
- 12. Résolutions**
- 13. Communications et divers**
- 14. Huis clos : Naturalisations (4 dossiers)**

Sont présents :

Mmes et MM. Carole AMMANE STUDER (VERTS) – Tristan BALMER MASCOTTO (VERTS) – Alexandre BÖHLER (PLR) – Gérard BISE (VERTS) – Laurence BURKHALTER (soc) – Nadja BURKHARDT (PDC) - Raymond CHABRY (PLR) - Christophe CHOLLET (UDC) – Pierre ECKERT (VERTS) – Cruz Melchor EYA NCHAMA (soc) – Peta GIROD (PDC) – Patrick HULLIGER (UDC) – Laurent JIMAJA, Secrétaire, (VERTS) – Olivier LEGERET (PLR) – Francine MAMIN-TISSOT (PDC) – Ivan MANOLA (PLR) - Lisa MAZZONE (VERTS) – Philippe METTRAL (PDC) – Eliane MICHAUD ANSERMET (UDC) – Antoine ORSINI (PLR) – Claudine PERROTIN DURET (PLR) – Michel POMATTO, Vice-président (soc), – Eric PORTIER, Président (GAG) – Eric STEINER (PLR)

Excusée : Sandra PORTIER (GAG)

Assistant à la séance :

M.	Jean-Marc COMTE, Maire
Mme	Elizabeth BÖHLER, Conseillère administrative,
M.	Bertrand FAVRE, Conseiller administratif
M.	Michel GÖNCZY, Secrétaire général
M.	Jean-Pierre CHAPPUIS, Directeur technique
Mme	Véronique CATILLAZ, Procès-verbaliste Conseil municipal

L'assemblée respecte une minute de silence en mémoire de Madame Sabine BALMER MAJNO, sœur de M. Tristan BALMER MASCOTTO, malheureusement décédée au mois de septembre dernier.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2011

Point « Questions du public » : Mme MAMIN-TISSOT aimerait préciser que M. TISSOT parlait d'un risque d'effondrement de la route en raison du trou en attente du chantier « Filtro », près du garage Porsche, et non pas près de la place de Carantec.

Ce procès-verbal est ensuite approuvé par 21 oui et 2 abstentions.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Communications du bureau :

M. POMATTO informe que suite à la « Toutes commissions réunies » du 2 octobre 2011 avec Mme MATTHEY-DORET, cette dernière a demandé de préciser un point du règlement du Conseil municipal par rapport aux commissions permanentes.

Le règlement stipule clairement que les Présidents prennent part au vote, avec voix prépondérante en cas d'égalité. En effet, ces derniers peuvent voter et exprimer leurs opinions car souvent, il n'y a qu'un seul représentant par parti politique dans les commissions permanentes.

A la remarque de M. ORSINI concernant les séances du Conseil municipal, M. POMATTO indique que la loi sur l'administration des communes stipule « qu'à moins que le règlement du Conseil municipal n'en dispose autrement, le président du Conseil municipal ne prend part au vote que pour départager en cas d'égalité des voix. »

Représentations du bureau :

- Fête du Jumelage
- Vide-Grenier
- 20 ans de l'EMS Résidence de Saconnay
- GLRD
- Fête de la pomme
- Mérite saconnésien

Courriers reçus :

M. POMATTO donne lecture de la lettre de M. Pierre RATTONI, du 27 septembre 2011 concernant l'état défectueux et dangereux du chemin Jacques-Attenville (*annexe 1*).

Ce courrier est renvoyé au Conseil administratif pour réponse, par 15 oui, 5 contre et 3 abstentions.

M. POMATTO donne lecture du courrier recommandé du M. EYA NCHAMA du 20 septembre 2011 concernant ses accès à CM Net et à sa messagerie (*annexe 2*).

M. JIMAJA donne lecture d'un courriel de Mme MATTHEY-DORET qui fait suite à la conversation qu'elle a eu avec Mme BÖHLER, en fin de séance « Toutes commissions réunies » du 2 octobre dernier :

« A propos de la question de M. STEINER relative à l'obligation d'abstention, il y a eu une incompréhension sur l'une de mes questions, qui a généré une réponse inexacte. En effet, j'ai demandé à M. STEINER « est-ce que vous êtes organe du bureau d'architectes ? ». Cette question concernant tant M. STEINER que son fils. Il a répondu que non. J'en ai déduit que son fils n'est qu'employé du bureau d'architectes et n'a pas de pouvoir de représentation de celui-ci, ni d'influence sur les décisions. Or visiblement, M. STEINER n'a répondu à ma question que pour lui-même et que le mandat de la commune a été donné à son fils, qui est architecte indépendant. Dans ces conditions, M. STEINER a l'obligation de s'abstenir, car il a un intérêt personnel direct, son fils étant mandataire de la commune ».

M. POMATTO donne lecture du courrier de M. Jean-Marc COMTE, Maire de la commune, du 5 octobre 2011, concernant les séances de commissions (*annexe 3*).

M. JIMAJA donne lecture de la lettre de M. Alfred SBEGHEN du 7 octobre 2011, concernant une amende administrative de CHF 300.- pour dépôt illicite de bouteilles en dehors des containers (*annexe 4*).

Ce courrier est renvoyé au Conseil administratif pour réponse, par 21 oui et 2 abstentions.

M. JIMAJA donne lecture de la lettre de Mme Sylvie BINZ du 2 octobre 2011, concernant une amende administrative de CHF 300.- pour dépôt illicite de déchets en dehors des containers (*annexe 5*).

Ce courrier est renvoyé au Conseil administratif pour réponse, par 19 pour, 1 contre et 3 abstentions.

M. POMATTO donne lecture de quelques extraits des différents courriers de l'Association des communes genevoises concernant le droit de veto des Conseillers municipaux sur les décisions de l'ACG (*annexes 6 et 7*). M. POMATTO relève que le Conseil municipal a 45 jours pour faire opposition aux deux décisions de l'ACG, l'une concernant le financement prélevé sur le FI pour l'octroi d'une subvention d'investissement de FRS 500'000.- au Musée international de la Croix rouge, l'autre relative à la contribution annuelle des communes en faveur de l'ACG.

M. JIMAJA donne lecture du courrier de FLAGS du 6 octobre 2011, demandant à être entendu par la commission en charge du plan directeur cantonal (*annexe 8*) auquel est joint également le courrier de l'Association des intérêts du chemin des Corbillettes et alentours (*annexe 9*).

Ces courriers sont renvoyés à la commission de l'aménagement du territoire, mobilité, par 22 oui et 1 abstention, en raison de l'importance du dossier.

M. POMATTO donne lecture du courrier de M. Pascal BITTER concernant la pétition contre la création d'un trottoir à la hauteur du 29, route de Colovrex (*annexe 10*).

Le Président informe que cette pétition a été égarée à la Mairie et que le bureau ne l'a reçue qu'après la séance du bureau. Elle n'est donc pas annoncée à l'ordre du jour de ce soir, mais sera traitée à la séance de novembre.

M. COMTE pense qu'une modification de l'ordre du jour peut-être demandée. Il explique qu'il a déjà reçu M. BITTER en Mairie, avec le Directeur technique et que des solutions se dessinent de manière rapide et intelligente. Quatre pistes sont envisagées. Le Conseil administratif a déjà pris la décision de réhabiliter l'ascenseur du parking sous l'école Village 365 jours sur 365, y compris la nuit. Trois autres mesures vont être étudiées rapidement, notamment la possibilité d'augmenter la durée de la gratuité du parking sous l'école, la possibilité d'échanger quelques places de stationnement privées, qui se trouvent à proximité de la boulangerie, contre des places sur le domaine communal et enfin, d'examiner le statut des places visiteurs du parking des immeubles de la Colombière.

De plus, le Sergent-major de la police municipale a proposé à M. BITTER de venir ouvrir un stand au marché du mardi matin, ce qui l'a intéressé.

Il faut savoir aussi que malheureusement, ses problèmes financiers ne sont bien entendu pas seulement le fait des trois places supprimées près de la boulangerie, qui n'étaient de toute façon pas toujours libres.

Ces discussions vont également être conduites avec les autres commerçants du village afin qu'ils puissent vivre le mieux possible.

Après discussion, M. ORSINI fait une motion d'ordre pour une modification de l'ordre du jour, afin que cette pétition soit traitée ce soir.

Cette motion est acceptée à l'unanimité des membres présents. La pétition sera donc traitée sous point 13.

3. Communications du Conseil administratif

Communications de M. COMTE :

Urbanisme: le Conseil administratif avait fait opposition aux projets de modification de zones des terrains de Morillon-Parc et en avait profité pour faire également opposition au PLQ y relatif. Le Grand Conseil a écarté cette opposition et le Conseil d'Etat a demandé à la commune si elle entendait conserver sa position vis-à-vis du projet de PLQ, ce que le Conseil administratif a confirmé, en étant bien conscient que cette opposition reste fondée sur les objets qui concernaient la circulation.

Mobilité : les TPG ont confirmé que la future ligne U ne sera pas mise en service à la fin de cette année, non pas en raison de problèmes d'arrêts qui doivent être aménagés au chemin de Machéry et au bas de la route de Colovrex, mais bien plus pour des raisons d'autres arrêts plus importants à réaménager, notamment pour des problèmes de réorganisation de la circulation au niveau du carrefour du Bouchet.

Domaine public : la société Orange a confirmé qu'elle n'installera pas de nouvelle antenne au 39, route de Colovrex, ses négociations contractuelles n'ayant pas abouti avec le propriétaire. Il faut malheureusement relever que dans son courrier, cette société informe qu'elle continue ses recherches pour un nouvel emplacement.

Les différentes sortes de caissettes à journaux sont en cours de remplacement par un modèle unique, qui a été proposé sans frais par les différents éditeurs de journaux. Les emplacements ont peu changé, mais cela permettra d'avoir un domaine public mieux tenu. Le Conseil administratif est en discussion sur le prix de location du domaine public de ces différents emplacements.

Communications de Mme BÖHLER :

Patinoire : elle sera en fonction pour la deuxième année dès le 27 novembre prochain, pour trois mois. L'année dernière, elle avait très bien fonctionné mais la buvette a été un désastre. Pour cette année, le Conseil administratif a trouvé une solution, qui a été présentée à la commission des affaires sociales, culture et sports qui l'a accueillie avec beaucoup d'enthousiasme. Il s'agit d'installer des yourtes à fondue, qui fonctionneront pendant ces trois mois et qui seront tenues par des personnes de l'association de réinsertion T-Interfaces. Le coût de cette opération est de CHF 80'000.- et de ce fait, une ligne budgétaire n'a pas été respectée. Ces yourtes pourront être utilisées plusieurs années de suite, et pas seulement pour la patinoire, mais également pour d'autres activités.

Finances : pour mémoire, Mme BÖHLER rappelle qu'autrefois la pratique était que les dépassements de lignes budgétaires de plus de CHF 5'000.- étaient discutés en commission des finances. Malheureusement, par manque de temps, cette pratique n'a pas été respectée l'année dernière. Elle souhaiterait qu'elle soit reprise afin de pouvoir tenir au courant le Conseil municipal au fur et à mesure des dépassements.

A ce sujet, elle signale que la ligne budgétaire concernant les décos de Noël a également été dépassée. Elle donnera des détails à la commission des finances.

Séance d'information aux Aînés sur la « comment garder la mémoire » : Mme BÖHLER remercie vivement Mme PERROTIN-DURET et M. STEINER pour avoir donné un coup de main pour le service lors de cette séance, qui a eu un énorme succès.

Communications de M. FAVRE :

Bâtiment ATON : Les travaux de construction de ce bâtiment administratif avancent bien. Les fondations sont en cours et dans 12 mois, ce bâtiment devrait être inauguré.

Ecole Place : les travaux de forage sont terminés et les démolitions intérieures sont en cours.

Sécurité : une opération de sensibilisation sur le 30 km/h a été effectuée avec des volontaires de l'Aéroport, accompagnés par les APM. Cela a été fortement apprécié sur les différents sites concernés, soit à l'Ancienne-Route, au chemin Attenville, à la rue Gardiol. Principalement, les habitants félicitaient pour cette opération alors que les personnes de transit râlaient. Des détails sur cette opération seront donnés dans le prochain GSI.

4. Rapports des commissions :

4.1 Rapport de la commission des affaires sociales, culture, sports, concernant le projet de construction de deux courts de tennis et d'une salle multisports au Centre sportif du Blanché

Mme MICHAUD ANSERMET donne lecture de son rapport.

Elle précise que la commission dans son ensemble veut que le projet soit suivi par ladite commission.

Mme BURKHALTER signale que l'affirmation de la rapporteur n'est pas le reflet des échanges en commission.

4.2 Rapport d'information de la commission sécurité concernant l'exercice de la compagnie des sapeurs-pompiers du 3 septembre 2011

M. POMATTO donne lecture de son rapport.

M. POMATTO remercie M. CHOLLET d'avoir été présent le matin, vu que lui-même faisait la visite des bâtiments et n'a pas pu être présent.

5. Délibérations :

5.1 Délégation de compétence du Conseil municipal au Conseil administratif relative à la signature de la convention comprenant les opérations de divisions et de réunions parcellaires des domaines publics cantonaux et communaux DP1420, dp1424, DP1437 et dp1441

L'entrée en matière est acceptée par 21 oui et 2 non.

M. COMTE explique qu'il s'agit d'une ancienne histoire de projets de mutation et de divisions de terrains. Ces travaux de mises à jour auraient dû être conduits il y a longtemps, mais c'est seulement maintenant qu'elles arrivent, à la demande du DCTI qui reprend ces dossiers pour les mettre à jour. Il y en a un certain nombres sur le canton. Le Conseil municipal doit donc se prononcer sur cet échange de domaines publics entre le canton et la commune.

Pour la petite histoire, M. COMTE indique que le Conseil municipal avait déjà approuvé ces cessions par délibération du 12 décembre 1994 et le Conseil d'Etat le 23 janvier 1995. Cette délibération est ensuite tombée dans les oubliettes.

M. ECKERT avait déjà posé la question lors de la dernière séance, sans obtenir de réponse. Il repose donc sa question si le Conseil municipal décide de ne pas déléguer cette compétence au Conseil administratif, qui signerait cette convention ? Est-ce le bureau du Conseil municipal ? Son Président ?

M. COMTE s'informera, car il ne connaît pas la réponse.

Mme GIROD relève que ce travail a déjà été fait il y a 17 ans. Elle voit très mal comment voter favorablement pour des erreurs qui ont été commises il y a 17 ans. Elle s'abstiendra donc.

La parole n'étant plus demandée, M. JIMAJA donne lecture de la délibération :

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

par 17 « oui » et 6 abstentions,

- *d'accepter qu'il soit procédé à la division et à la réunion des parcelles DP1420 – dp1424 – DP1437 et dp1441 selon le tableau de mutation N°5/2011 annexé ;*
- *de charger le Conseil administratif de signer la convention établie par l'Etat de Genève.*

6. Propositions du Conseil administratif :

- 6.1 Présentation du budget de fonctionnement 2012
6.2 Présentation du plan des investissements 2012

En préambule, Mme BÖHLER donne quelques explications sur les revenus. Toutes les communes du canton ont reçu une lettre du Département des finances leur demandant de faire très attention pour le budget 2012, qu'il fallait prévoir des restrictions à partir de 2012.

Cependant, le Grand-Saconnex a une augmentation des revenus. En effet, lorsque les comptes 2010 ont été approuvés en mai 2011, les autorités s'étaient posé la question de savoir pourquoi les revenus des personnes morales montraient une si forte baisse. Elles avaient raison de se poser cette question, car trois semaines plus tard, le Département des finances annonçaient qu'il y avait 3 millions de plus dans les comptes 2010, mais que cette somme serait remise en 2012. Les revenus des personnes morales ont donc été augmentés pour 2012.

Dans ce budget, le Conseil administratif a désiré encourager les activités sportives et améliorer les activités culturelles. Il souhaite aussi lancer une lutte plus intense contre les déprédatrices et les saletés. Une rénovation de l'éclairage au stade du Blanché est prévue, ainsi que l'engagement de personnel supplémentaire, soit 1 personne au Service technique ainsi que 2 agents à mi-temps à la police municipale. Le budget prévoit également l'achat d'énergie verte. Rien que pour l'école de la Tour, cela représente un surplus de CHF 112'000.-.

Des travaux sont prévus en 2012, ainsi que certains travaux qui n'ont pas pu être réalisés depuis un certain temps, car en 2013, cela sera probablement pas possible. Le canton a de plus l'intention de réviser le fonctionnement de l'imposition des personnes morales.

Mme BÖHLER présente ensuite le budget 2012 de la commune (*annexe 11*).

Concernant la petite enfance, les communes de la rive droite du Lac vont de l'avant avec le projet « familles accueillantes ». Ce projet devrait être prêt à la fin de cette année. Le montant qui est prévu chaque année au budget depuis 6 ans a été légèrement augmenté pour 2012 afin de permettre à ce système de fonctionner correctement dès le début de l'année prochaine.

Mme BÖHLER signale encore que le boni devrait être augmenté d'environ CHF 70'000.- car une ligne budgétaire a été dédoublée. Ce boni devrait donc être de l'ordre de CHF 150'000.-.

Toutes les explications seront données en Commission des finances.

M. STEINER demande d'où proviennent les 3 millions supplémentaires des personnes morales.

Mme BÖHLER explique que la commune aurait dû les toucher dans le cadre des comptes 2010. Il s'agit de ratrapage des années 2007, 2008, 2009 et 2010.

M. ECKERT pense qu'il n'y a pas de raison que l'Etat attende 2012 pour verser ces trois millions. Ils seront donc reportés dans les comptes 2011.

Mme BÖHLER aurait beaucoup aimé les avoir en 2011. Il est très frustant d'attendre, mais c'est comme cela que ça fonctionne malheureusement.

M. JIMAJA demande pourquoi ces revenus ne sont pas mis en « recettes exceptionnelles » plutôt que de les mettre au niveau des personnes morales, ce qui pourrait entraîner une confusion.

Mme BÖHLER répond que cela pourra être étudié en commission des Finances.

L'étude du budget est renvoyé en commission des finances, à l'unanimité des membres présents.

- 6.3 Décisions concernant la CCIT : a) maintien de la commune au sein de la CCIT
b) si oui, nomination d'un 3e délégué du Conseil municipal

Les groupes PLR, Verts, Socialiste et Démocrate chrétien sont pour le maintien de la commune au sein de la CCIT.

L'UDC pour sa part est contre.

Le maintien de la commune au sein de la CCIT est approuvé par 17 oui et 6 non.

M. STEINER est nommé 3^e délégué par 21 pour et 2 abstentions.

6.4 Autres propositions

M. COMTE propose de réunir la commission de l'aménagement du territoire et mobilité, le lundi 21 novembre à 18h30. En effet, seules deux réunions ont été agendées pour traiter du tram et du plan directeur cantonal, dont la dernière est agendée trop près de la séance du Conseil municipal de décembre.

M. COMTE souhaite que les commissaires arrivent à la commission du 7 novembre avec les remarques de leur fraction, par écrit. Cela permettrait de les compulser et de les rendre plus lisibles.

Aux remarques de certains Conseillers municipaux, M. COMTE explique qu'il s'agit uniquement d'une suggestion pour faciliter le travail de la commission, mais qu'il n'y a aucune obligation ni contrainte dans sa demande.

7. Route des Nations et autres grands travaux : Néant.

8. Réponses aux suspens du Conseil municipal :

Questions de M. PORTIER et de Mme BURKHALTER concernant le nouveau revêtement devant la Migros : M. COMTE indique que le revêtement qui a été posé a un caractère définitif et souligne la liaison entre les deux côtés du mail du Pommier. Il a été adopté en concertation avec le groupe de pilotage du Pommier comprenant les entités propriétaires, notamment la CIA et l'Etat. En outre, il a bien entendu été approuvé par la Direction générale de la mobilité.

L'entreprise spécialisée aurait dû effectivement prendre des mesures d'indication suffisante et ceci de manière simultanée à la mise en place du revêtement. La situation a été corrigée depuis. Une information sera donnée dans le prochain GSI dans le cadre d'un supplément de 4 pages consacré aux mesures en matière de circulation.

Question de Mme MAZZONE relative à l'aménagement piéton/cycliste entre la Migros et l'arrêt de bus : M. COMTE explique que la mise en œuvre des pictogrammes représentant des cyclistes et des piétons a fait l'objet d'une analyse approfondie avec la DGM et approuvée par celle-ci. Ces pictogrammes sont placés à l'intersection avec des débouchés transversaux. Le cheminement est essentiellement piétonnier, puisque selon le panneau de signalisation, les cyclistes sont tolérés. Il s'agit donc plutôt de déplacements de jeunes cyclistes sur cet axe, le trafic des cyclistes se faisant normalement sur la chaussée en zone 30 km/h.

A rappeler que cet aménagement piétons-cyclistes est le résultat de la décision d'une Commission du Conseil municipal en 2005 relative au PLQ concerné.

Question de M. ECKERT sur la signalisation de l'aménagement de la route de Colovrex et des pneus crevés en résultant : M. COMTE relève qu'il comprend l'émoi de M. ECKERT et du Conseil municipal devant la grande quantité de pneus crevés, qu'il regrette comme lui tout en relevant qu'un conducteur attentif doit prendre garde en tout temps aux obstacles se situant sur la route. Pour en venir à la question, lors de la réalisation de cet aménagement, le bureau d'ingénieurs et la DGM ont approuvé la signalisation actuelle, qui est parfaitement conforme aux exigences légales. Il n'y a donc pas lieu de la modifier.

M. COMTE signale qu'il a pris la décision la semaine dernière pour éviter que ces crevaisons se poursuivent, de faire changer une partie des plots provisoires qui, même s'ils sont réglementaires et autorisés, sont dans une configuration qui les rendent agressifs par rapport aux pneus et que soient apposées sur un tronçon une bordure plus linéaire, de la même hauteur qu'un éventuel trottoir, pour que cet essai puisse être conduit le plus sereinement possible.

Question de Mme AMMANE STUDER concernant l'entrée et la sortie du parking près de la garderie Graffiti au Pommier : M. COMTE répond que cette question avait déjà été abordée il y a de nombreuses années, avec les propriétaires des immeubles et la DGM. Pour différentes raisons techniques, le changement demandé par Mme AMMANE STUDER n'est pas possible. En revanche, c'est suite à ces interventions que la situation a été notablement améliorée, par la pose d'un revêtement rouge au sol, par la pose de seuils de ralentissement et enfin par la poste de panneaux signalétiques indiquant la sortie du parking.

Question de M. POMATTO relative à la sortie du parc à chiens côté Chapeau-du-Curé : M. COMTE indique que ce chemin existe depuis de très nombreuses années, il y a plus de 10 ans et, à notre connaissance, il n'y a jamais eu d'accident. Si la situation pouvait éventuellement être qualifiée de dangereuse, cela aurait été avant la mise en place du parc à chiens. En effet, à l'époque, de très nombreux enfants utilisaient ce passage naturel pour rejoindre l'école La Tour. Mais depuis que cet endroit est un parc à chiens, il est beaucoup moins utilisé comme lieu de transit. Cela étant, si des problèmes de sécurité étaient constatés, il serait envisagé de condamner le portail qui se trouve à cet endroit, les utilisateurs ayant alors le choix d'utiliser un des deux autres portails.

Question de M. JIMAJA relative au plan d'éclairage du chemin Sarasin : M. COMTE rappelle que le Conseil municipal a voté un crédit relatif à la modernisation des éclairages publics. Dans le cadre de ce crédit, qui a été débattu en commission, les SIG ont notamment proposé le remplacement des sources lumineuses et une baisse de l'intensité de l'éclairage dès 22h00. La sensation de pénombre à laquelle fait allusion M. JIMAJA est probablement liée à ces modifications, qui sont déployées par les SIG dans l'ensemble du canton, comme mesure liée au développement durable, puisqu'elle permet de diminuer notablement la consommation d'électricité.

Proposition de Mme GIROD concernant les heures de levées des camions de Transvoirie à proximité de la Migros : M. COMTE informe que le transporteur a été interpellé à ce sujet. La tournée sur le chemin du Pommier, plus précisément le relevage des immeubles de la rue Sonnex, juste après la sortie du parking Migros, se fait normalement aux alentours de 10h30, ou alors aux alentours de 12h30, selon la disponibilité des camions. Ce lundi où le camion est passé à 11h45 était donc tout à fait exceptionnel et un évènement isolé. La commune a redonné des instructions pour que les levées ne coïncident pas avec les heures d'entrée ou de sortie des écoles.

Enfin, la configuration de ce carrefour a été très longuement étudiée par l'ancienne Commission circulation du Conseil municipal.

Proposition de M. ORSINI concernant la modification de la durée de stationnement au chemin Terroux : M. COMTE rappelle que la modification de la durée de stationnement au chemin Terroux a été souhaitée par une majorité des riverains propriétaires ou locataires. La sensibilité majoritaire des habitants que M. ORSINI entend représenter l'a été directement par les habitants, puisque ceux-ci se sont exprimés à ce sujet dans un sondage. Cette modification résulte également des observations faites par les APM qui ont révélé des stationnements de longue durée, qui entravent un roulement d'usagers durant la journée.

Dans ces conditions, le Conseil administratif ira de l'avant avec cette modification sans saisir la commission Aménagement du territoire, mobilité.

Motion du groupe des Verts « Sortir du nucléaire – pour l'achat exclusif d'électricité SIG Vitale Vert » : M. COMTE informe que contact a été pris avec les SIG et un montant a été estimé pour le passage à la fourniture totale d'énergie électrique en « Vitale Vert ». Ce montant s'élève à environ CHF 80'000.- de dépense supplémentaire ; il a été inclus dans le projet de budget 2012 et pourra donc être examiné par la commission des finances.

Motions du groupe radical et de M. JIMAJA concernant une étude de faisabilité pour un giratoire à la sortie du Pommier et Pommier/Moïse-Duboule : M. COMTE explique que sur ces deux sujets, une étude a été mandatée et elle est à présent terminée. Elle fait apparaître des problèmes techniques – notamment le problème du dévers des giratoires et du déplacement des transports publics - qui serait entravé par ces aménagements. Les résultats détaillés de l'étude et les schémas y relatifs seront transmis à la commission Aménagement du territoire, mobilité, afin qu'elle en prenne connaissance de manière détaillée.

Question de Mme AMMANE STUDER concernant la tonte du jardin des Lionceaux : M. FAVRE signale que Le service des parcs fera le maximum pour entretenir cet espace l'après-midi. Il est toutefois tributaire des autres tâches qui lui incombent et des conditions météo, comme cela a déjà été expliqué.

Questions de Mme GIROD relative à des abattages d'arbres sur la parcelle sise au 45, chemin des coudriers et au 10, chemin des Coudriers : M. FAVRE signale que le 10, chemin des Coudriers se situe sur la commune de Vernier. Quant au 45, chemin des Coudriers, il rappelle que ce projet a fait l'objet d'une demande de dérogation au rapport des surfaces qui a été votée par le Conseil municipal le 10 novembre 2008, à l'unanimité des membres présents. Les choses se sont ensuite déroulées de manière tout à fait normale, à savoir que le Service nature et paysage a donné un préavis favorable à ces abattages. Pour la bonne forme, le Conseil administratif va interroger la Direction générale de la nature et du paysage pour être certains que les abattages auxquels il a été procédé sont bien conformes à l'autorisation qui a été délivrée. La demande sera faite également pour la seconde parcelle où des abattages ont eu lieu cet été.

Question de Mme AMMANE STUDER concernant l'ascenseur du parking de l'école Village : M. FAVRE explique que ces fermetures ont été décidées par le Conseil administratif en 2006 et 2007 suite à des dégradations importantes au niveau de cet ascenseur. Les fermetures concernaient initialement le week-end et le soir et ont été étendues aux vacances compte tenu de la faible utilisation du parking dans ces périodes. Cependant, compte tenu des modifications de stationnement intervenues dans cette zone, le Conseil administratif a décidé, à l'essai, d'ouvrir à nouveau l'ascenseur jour et nuit, 365 jours par an.

Question de Mme AMMANE STUDER sur le niveau d'eau dans l'étang du chemin des Préjins : M. FAVRE indique cet endroit est une zone nature et elle n'est pas alimentée artificiellement en eau. Les plantes aquatiques, quant à elles, supportent les différences de niveaux d'eau. Il remarque que la biodiversité est plus intéressante lorsque les niveaux d'eau changent. S'il y a des poissons dans cet étang, il s'agit de poissons exotiques déposés par des personnes. Ils pourraient devenir intéressants pour les insectes bien de chez nous.

Question de M. HULLIGER concernant les véhicules empruntant le sens interdit du haut du chemin Taverney : M. FAVRE regrette que certains usagers de la route ne se conforment pas aux signalisations en place et a demandé aux agents de police municipale d'effectuer des contrôles dans cette zone.

Question de Mme MAMIN-TISSOT pour un bilan sur les moutons : M. FAVRE répond qu'il est prévu de donner un bilan complet de cette expérience au groupe de travail Agenda 21, qui avait examiné cette proposition en son temps.

Question de M. EYA NCHAMA concernant l'ouverture des courriers adressés aux Conseillers municipaux en Mairie : Mme BÖHLER confirme que tout le courrier qui entre en Mairie est ouvert, sauf s'il est marqué confidentiel et personnel. Il en va de même du courrier adressé aux membres du Conseil administratif. Si cette manière de faire ne convient pas, M. EYA NCHAMA peut sans autre faire adresser le courrier à son domicile, ou alors le faire précéder de la mention « Confidentiel et personnel », auquel cas il ne sera pas ouvert.

Question de Mme GIROD concernant un bilan relatif au beach-volley : Mme BÖHLER explique qu'il est difficile de donner un bilan chiffré de la fréquentation du beach-volley. En effet, de par sa situation et son mode d'exploitation (l'entrée est libre), il est impossible de savoir combien de personnes exactement ont joué au beach-volley. Les observations montrent cependant que l'infrastructure a été bien utilisée. Sans doute conviendrait-il de réexaminer si l'emplacement actuel est le meilleur qu'il soit ; c'est une question qui sera sans doute réétudiée dans le cadre du développement des autres infrastructures sportives de la commune. Techniquement, l'installation était à la hauteur, tout au plus il y a eu quelques problèmes avec le sable – qui, pour mémoire, avait été offert. En effet, le sable était un peu trop fin et avait parfois tendance à s'agglomérer. L'année prochaine, il sera mélangé avec un sable plus grossier afin de résoudre ce problème.

Question de Mme AMMANE STUDER concernant le bus 53 : Mme BÖHLER signale qu'elle a déjà répondu en juin 2011 en donnant la position du Conseil administratif. Elle n'a donc rien à rajouter.

Question de Mme AMMANE STUDER relative au site Internet des potagers urbains : Mme BÖHLER indique que ce site a été réalisé et financé par l'association Equiterre, partenaire de la commune dans ce projet. Equiterre a mandaté Mme CHATTY ECOFFEY pour le graphisme et Mme Geneviève DONNET pour les aspects techniques.

Question de M. JIMAJA concernant la lecture du courrier du Conseil administratif à la Surveillance des communes : Mme BÖHLER en donne lecture (*annexe 12*).

Question de Mme BURKHALTER concernant l'application de la résolution demandant que les élus exerçant des fonctions cantonales ou fédérales soient invités aux manifestations communales : Mme BÖHLER relève qu'elle a déjà répondu à cette résolution au mois de juin dernier. Comme l'a rappelé Mme MATTHEY-DORET lors de la « Toutes commissions réunies », les résolutions n'ont pas de pouvoir contraignant.

Question de Mme BURKHALTER concernant le Compte rendu administratif qui mentionne un siège vide toute l'année 2010 et qu'il manquait M. GIORGETTA : Mme BÖHLER informe que pour ce qui concerne le Conseil municipal, le rapport d'activité est basé sur la période de juin 2009 à juin 2010. Il s'agit donc d'un oubli pour lequel le Conseil administratif présente ses excuses, puisque M. GIORGETTA a prêté serment lors de la dernière séance de mai.

Il apparaîtra dans le Rapport d'activité 2011 (période juin 2010 à mai 2011) comme ayant prêté serment en mai 2010. Toutefois, M. GIORGETTA figure bien dans la liste des élus de 1828 à 2011, tenue à jour par La Mémoire du Grand-Saconnex.

Question de M. POMATTO pour l'obtention d'une copie du protocole de la commune :

Mme BÖHLER explique que l'administration est en train de réécrire les directives relatives au protocole, document qui méritait d'être revu car il a été écrit il y a trente ans et certaines choses sont dépassées. Elle le communiquera au président du Conseil municipal dès qu'il aura été approuvé par le Conseil administratif.

Question de Mme MAMIN-TISSOT concernant la population saconnésienne de 0-4 ans :

Mme BÖHLER informe que selon la banque de données *Infopop* de l'office cantonal de la population, consultée le 28 septembre 2011, la commune compte 11'844 habitants, dont 598 enfants de 0 à 4 ans, ce qui représente un pourcentage de 5 %.

9. Questions des Conseillers municipaux

Par rapport à la réponse de M. COMTE concernant la modification du temps de stationnement au chemin Terroux, M. ORSINI demande quelle proportion de propriétaires a été consultée formellement et parmi celle-ci, quelle proportion est favorable au projet de modification.

M. BALMER aimerait étendre cette question aux locataires de ce chemin, qui ont quand même des droits d'autant plus qu'ils paient des loyers élevés.

M. EYA NCHAMA relève que quand un citoyen du Grand-Saconnex, de Versoix ou de Fribourg laisse sa voiture mal stationnée, l'agent de police municipale identifie d'abord la voiture et laisse l'amende sur la voiture. Il demande quelles sont les méthodes qu'utilise la police municipale du Grand-Saconnex pour identifier les citoyens qui se sont vus infliger une amende de CHF 300.- pour avoir laissé des déchets hors containers.

M. EYA NCHAMA remarque que depuis huit ans qu'il siège au Conseil municipal, c'est la première fois qu'il voit que le Conseil administratif communique avec le Conseil municipal par lettre. Il demande si le Conseil administratif a changé sa méthode de travail avec le Conseil municipal.

M. EYA NCHAMA demande si une commission doit impérativement arrêter ses travaux à 22h30 si elle a des objets très urgents à traiter.

M. EYA NCHAMA demande quelle est la base légale du Conseil administratif pour former les présidents de commissions ou les Conseillers municipaux. Il est d'avis que les Conseillers municipaux ne sont pas des élèves que le Conseil administratif doit former.

M. EYA NCHAMA constate que dans les Constitutions fédérale et cantonale, il y a le secret de correspondance. Il aimerait que le Conseil administratif détaille la réponse qu'il a donnée à ce sujet et donne la base légale pour que le courrier d'une personne soit ouvert par la Mairie. Est-ce une décision du Conseil administratif ? Est-ce une loi ?

Suite à une interview qu'il a eue avec un journaliste concernant l'expulsion d'une personne sur la commune, M. HULLIGER aimerait savoir, ne connaissant pas le dossier, s'il est vrai que la compagne de cette personne n'a pas de permis mais travaille comme patrouilleuse scolaire au Grand-Saconnex.

M. ECKERT a été interpellé par les amendes de CHF 300.- relatives aux dépôts de déchets hors zones. Il est vrai que le nombre d'éco-points a été multiplié et qu'il est possible de se rendre sur l'éco-point suivant. Il demande quelles sont les considérations que le Conseil administratif a prises en compte pour fixer le montant de l'amende à CHF 300.-. Il lui semble qu'un montant de CHF 100.- est déjà suffisamment dissuasif. Il est vrai que l'argument de dire « puisque c'est comme cela, je mets tous mes déchets à la poubelle » est un argument sensé.

M. ECKERT demande au bureau du Conseil municipal si ce dernier a déjà envisagé la possibilité de réunir le Conseil municipal à l'aula du Pommier, ce qui permettrait d'approcher une partie de la population importante de la commune. Il lui semble que la place et l'équipement sont suffisants pour ce faire.

Mme MAMIN-TISSERT aimerait savoir si le Conseil administratif a des nouvelles de l'avancement des décisions de la Ville de Genève concernant la réfection du chemin des Coudriers. Ce chemin est dans un état calamiteux avec les différents chantiers en cours actuellement. De plus, elle rejoint les remarques de M. JIMAJA et trouve que cette route devient très sombre le soir et comme il est à vélo, de plus en plus dangereuse.

Concernant le bilan sur les moutons qu'elle a demandé à la dernière séance, Mme MAMIN-TISSERT est étonnée que le Conseil administratif choisisse de répondre au groupe de travail Agenda 21. Elle pense que cette réponse devrait être publique vu qu'elle l'a posée en séance plénière. Elle demande si après les travaux du groupe de travail, la réponse reviendra en plénière. Elle le souhaite.

M. CHOLLET aimerait savoir si dans le projet de rénovation de l'Ancienne-Mairie, il avait été prévu la pose d'un miroir à la sortie du parking sur l'Ancienne-Route. Il n'y a pas une grande visibilité et il y a maintenant en plus des enfants à proximité.

M. STEINER informe que le groupe PLR a l'intention de déposer une motion orale pour demander la fin de l'essai de trottoir à la route de Colovrex. Pour qu'il puisse le faire ou ne pas le faire en toute connaissance de cause, il aimerait poser quelques questions à ce sujet :

1. quand est prévue la fin de l'essai ?
2. à la fin de l'essai, quels seront les critères d'évaluation par rapport aux buts recherchés ?
3. y-a-t-il une évaluation d'efficacité intermédiaire par rapport aux buts recherchés ?
4. quels sont les autres arguments du Conseil administratif pour recommander de pousser l'essai jusqu'au bout ?

M. COMTE commence par les arguments. Ceux-ci avaient été développés non pas par le Conseil administratif mais par la commission routes, circulation, mobilité de la précédente législature.

Il s'agit d'essayer de protéger les plus vulnérables de la population, c'est-à-dire les personnes âgées, les enfants, les poussettes et tous les gens qui sont à pied. A cet endroit, dans le village, il n'y a pas de passage officiel, même du côté de la boulangerie où l'on débouche sur des propriétés privées. Bien que ce passage soit extrêmement pratique, il ne correspond pas aux normes « handicapé ». Le but de cet essai est de se rendre compte si le projet général, qui a été accepté par la commission, de réaménagement du village entre son entrée côté Blanché et la boulangerie pouvait accepter une partie de l'aménagement prévu, soit ce trottoir continu du côté du mur de la Mairie.

L'ensemble du projet est extrêmement important et ambitieux puisqu'il propose des trottoirs continus sur toutes les voiries, que cela soit à l'Ancienne-Route ou à la route de Colovrex, de faire des aménagements pour les cyclistes à l'entrée du village côté Blanché, de modérer la circulation en réaménageant des carrefours avec des angles un peu plus aigus. L'essentiel est de pouvoir rendre au village du Grand-Saconnex sa circulation piétonne et de ne pas baisser les bras devant les 11'000 personnes qui n'habitent pas la commune mais qui transitent sur cette route qui n'est pas prévue pour cela. Le village ne le mérite pas et surtout pas ses habitants.

Ce projet n'est qu'une étape vers un village qui sera encore mieux protégé lorsque la route des Nations sera faite. Mais attendre la route des Nations n'est pas crédible par rapport à la surcharge de trafic que ce village ne doit plus accepter aujourd'hui.

Evidement, ce trottoir est embêtant car malheureusement, il crève les pneus. M. COMTE le regrette infiniment car cela pénalise cet essai et il en est le premier déçu et le premier fâché. C'est pour cette raison que depuis plusieurs semaines, les réunions avec le Service technique et autres mandataires sont chaudes et acharnées, car il veut que ces crevaisons cessent.

M. COMTE informe que l'autorisation délivrée par la DGM est valable une année. Lui-même a toujours parlé de six mois car il faut se donner le temps d'avoir du recul, par rapport aux saisons d'une part, et pour laisser du temps aux autres institutions qui doivent se prononcer, notamment les TPG et la DGM. L'évaluation des TPG devrait arriver ces prochaines semaines.

M. COMTE entend revenir devant le Conseil municipal dans un maximum de 6 mois en ayant récolté les avis de tout le monde. Il prend l'engagement de rediscuter de cet essai au mois de mars 2012. Si la commission veut en discuter en janvier déjà, cela ne le dérange pas du tout.

Il rappelle que contrairement à ce qui se dit, l'essai de cet aménagement n'est pas dans le but d'une modération outrancière du trafic, car la largeur est prévue pour que les véhicules se croisent, en dehors des TPG, dont les bus ne croisaient déjà pas avant cet essai. L'essence même de ce projet est de redonner un parcours officiel pour un trottoir des deux côtés de la route et fait partie d'un projet d'ensemble.

Les critères examinés seront la capacité au trafic de se dérouler, la capacité aux TPG de s'adapter à cette mesure et la volonté de pondérer ces résultats avec l'envie de faire enfin une fois un trottoir continu dans le village, avec la largeur réglementaire.

Il y aura également des comptages. Si cela participe aussi à réduire le trafic de transit, cela sera déjà un bien, mais ce n'est pas le but premier de cet essai.

M. POMATTO aimerait d'abord relayer les questions du public faites lors de la séance de septembre au Conseil administratif :

1. Il y-a-t-il un risque d'effondrement de la route de Ferney en raison du chantier près du garage Porsche ?
2. Quel est le coût de la location des moutons ?
3. Pourquoi lors de la période de sécheresse, les moutons ont-ils été nourris avec du foin alors qu'une parcelle voisine appartenant à la commune était bien fournie en herbe ?

M. POMATTO signale que lors de la séance sur la présentation des comptes communaux, lorsqu'il a posé la question concernant l'échelle des traitements, le Conseil administratif a répondu qu'elle était disponible dans le classeur des règlements. Il demande si ce document manque dans son propre classeur ou s'il s'agit d'une information erronée.

Mme BÖHLER pense qu'il s'agit d'un manque. Si c'est le cas, l'échelle des traitements sera donnée à ceux qui ne l'ont pas.

Concernant les amendes relatives aux dépôts illicites de déchets, M. JIMAJA a appris qu'une personne âgée a déposé des pots de confiture pleins, en se disant qu'ils pourraient intéresser des gens. Cette personne a également été amendée. Il demande pourquoi le Conseil administratif n'a pas trouvé une formule intermédiaire du style avertissement avant de passer directement à une amende. Est-il possible de lever ces amendes ?

M. BISE trouve ces amendes abusives et pense aussi qu'un avertissement serait suffisant dans un premier temps. Il confirme que les éco-points de la place de Carantec et de l'Ancienne-Route sont souvent pleins en ce qui concerne le papier et le pet en particulier.

M. BISE a lu dans les journaux cette triste histoire de ce ressortissant étranger qui a été expulsé en laissant sa femme et son enfant au Grand-Saconnex. Il a pu lire dans l'article le nom de Mme BÖHLER. Il aimerait savoir si la commune a été impliquée ou consultée dans cette malheureuse histoire.

Concernant la fermeture du haut de l'Ancienne-Route qui est intervenue le 3 octobre dernier, M. BISE aimerait savoir si la commune a l'intention d'évaluer l'impact que cela a sur la mobilité des voitures. En effet, le gros flux de véhicules venant des organisations internationales, qui tournait abusivement sur l'Ancienne-Route - problème qui aurait pu être résolu en faisant un angle plus aigu qui empêchait de tourner – évite la route de Ferney en allant tout droit sur le chemin du Pommier pour rejoindre les chemins Attenville ou Corbillettes.

M. COMTE répond que la commune va entamer des mesures de comptage pour voir quels sont les effets directs des différentes mesures prises, soit du côté du chemin du Pavillon, soit du côté du chemin du Pommier. Il voudrait préciser que cette fermeture de l'Ancienne-Route pour rentrer dans le Grand-Saconnex est effectivement pénalisante pour certains habitants. Il ne faut pas oublier qu'à part les quelques personnes qui empruntaient ce chemin de manière indue depuis la route des Morillons, ce trafic était relativement mineur par rapport au trafic qui avait le droit d'emprunter le chemin du Pommier et ensuite de remonter l'Ancienne-Route.

M. COMTE rappelle que le jour où la commune aura à accueillir le Fonds mondial avec plus de 1000 personnes, un grand nombre viendra en voiture et serait content d'emprunter l'Ancienne-Route pour traverser le village en transit. Si aujourd'hui, la commune arrive à prendre des décisions importantes, elle n'aura certainement pas à les regretter dans le futur.

M. BISE a appris que Transvoirie ne passerait plus qu'une fois par semaine au chemin des Crêts-de-Pregny, en raison des travaux. Il aimerait savoir si le Conseil administratif a été consulté à ce sujet. Il pense que le camion de la voirie pourrait devoir tourner dans ce secteur comme le font les autres camions du chantier.

M. BALMER MASCOTTO aimerait savoir si le projet voté par le Conseil municipal concernant la réfection du chemin des Crêts-de-Pregny est bien le projet qui va se faire in fine ou s'il y a eu des modifications dont la commune n'a pas été avisée.

M. BALMER MASCOTTO aimerait savoir si, dans le cadre du dossier de modération de trafic au Grand-Saconnex, la commune pourrait rembourser à ses habitants les frais relatifs à leurs pneus crevés.

M. BALMER demande quand l'ouverture du chantier du chemin des Coudriers est-elle prévue. Y-a-t-il des soucis avec la ville de Genève ?

M. COMTE peut répondre à Mme MAMIN-TISSOT et à M. BALMER MASCOTTO qu'après 5 lettres et de nombreux courriels écrits à la Ville de Genève, son Conseil municipal a voté le crédit pour sa part de rénovation du chemin des Coudriers, il y a une dizaine de jours. Du côté du Grand-Saconnex, la commune s'applique en parallèle à confirmer les adjudications puisque les soumissions étaient prêtes. Il faut espérer que ce crédit ne fera pas l'objet d'un référendum, ce qui permettra d'aller de l'avant avec les travaux assez rapidement.

Mme GIROD fait part de sa surprise de constater qu'elle a posé une question et fait une proposition lors de la dernière séance qui ne sont pas mentionnées dans le procès-verbal. Elle a laissé tomber car la proposition a ensuite été faite par M. JIMAJA, concernant la lecture de la lettre de Mme BÖHLER à la Surveillance des communes relative au recours des Verts. Ce n'est pas la première fois que ses questions ne figurent pas et elle contrôlera un peu mieux dans le futur que ses questions soient retranscrites.

Mme GIROD est absolument choquée de voir que M. Guy AUBERTINAZ a dû se positionner devant la Mairie ce soir de 18h00 à 20h00 avec deux moutons pour montrer au Conseil municipal que ces moutons existent. Elle souhaite savoir si M. AUBERTINAZ a bien été entendu par le Conseil administratif ou par la commission qui s'occupe de ces moutons.

Mme GIROD demande également ce qu'est devenue la laine de ces moutons.

Concernant la fermeture du chemin du Pavillon, M. ORSINI relève que cette mesure doit fluidifier le trafic sur la route de Ferney. Est-ce que la DGM a déjà fait la modification de la phase de feu qui était impactée par les files de voitures sortant du chemin du Pavillon ? Aujourd'hui, il lui semble que cette phase de feu est toujours égale à ce qu'elle était.

M. COMTE explique que M. ORSINI a raison et que le Conseil administratif est déjà intervenu plusieurs fois auprès de la DGM pour faire rapidement cette nouvelle régulation. Cela serait plus encourageant pour les gens, car cette mesure a pour but premier de fluidifier la route de Ferney, qui est un réseau cantonal et dont l'Etat a la responsabilité qu'il fonctionne.

10. Propositions des Conseillers municipaux

10.1 Décision concernant la gestion du dossier sur le projet de construction de deux courts de tennis et d'une salle multisports au Centre sportif du Blanché (rapport 4.1)

Après une discussion soutenue de plus de 15 minutes, où chacun peut donner son opinion, le Président met au vote les deux propositions du rapport :

La proposition de renvoyer la poursuite de l'étude du dossier en commission équipements publics est refusée par 10 « oui », 11 non et 2 abstentions.

La proposition de laisser la poursuite de l'étude du dossier à la commission des affaires sociales, culture sports est acceptée par 12 oui, 10 non et 1 absence.

10.2 Autres propositions

Concernant les types de parkings sur le domaine public, M. ORSINI pense que ce type d'aménagements est critique car il a un impact non seulement sur les habitants, mais également les visiteurs et un choix de mobilité. Il s'agit d'un choix politique qui est de pousser les gens vers une mobilité douce quand ceux-ci sont déjà équipés d'une voiture par choix. Cela ressemble à une contrainte indue et cachée. Ce qu'il risque de se produire c'est que l'on commence à réduire la durée de stationnement sur une partie de tronçon, et ensuite, fort de l'habitude prise, cela légitime de continuer sur les autres chemins de la commune, de manière à se baser sur l'existant comme une jurisprudence qui fait que sur la commune, il y a deux types de parcages.

Certaines zones sont en longue durée et d'autres en courte durée et par voie de simplification, à terme, tout sera en courte durée.

M. ORSINI fait partie de ceux qui veulent mener une réflexion de fond et donner une orientation, sans quoi le Conseiller administratif passera en force, il s'absoudra de tout préavis du législatif et devra effectivement assumer tout seul ce type de choix. Aujourd'hui, il le fait sur le chemin Terroux fort d'une étude dans il attend la représentativité, mais il pourrait tout à fait le faire sur d'autres tronçons dès demain matin selon le même principe et sans passer devant la commission.

M. ORSINI propose d'informer les commissaires de l'aménagement du territoire sur le modus vivendi afin que ceux-ci comprennent exactement le détail des conclusions et de manière générale, de laisser le législatif statuer sur les modifications de durée de parage sur le domaine public. Si la commission n'a plus la voix pour dire qu'elle veut des places 15h. ou des places 4h., le Conseiller administratif sera lâché seul dans son dicastère, ce qui est son droit mais qui sonne un peu comme un diktat.

M. POMATTO propose d'étudier la mise en place d'un stop à la sortie du chemin Tornay vers l'école de l'Ancienne Mairie, pour des questions de sécurité et pour obliger les voitures à s'arrêter.

Mme PERROTIN DURET propose d'améliorer l'éclairage de l'Esplanade de Bursinel le soir. Le groupe PLR souhaiterait rassurer les habitants en proposant cette amélioration.

M. HULLIGER propose une meilleure surveillance, avec l'intervention de la police municipale, à la rue Gardiol 1, 3, 5 et 7, où les accès de secours sont systématiquement occupés par des véhicules en stationnement. S'il y a une urgence, cela posera de gros problèmes. Il en va de même pour un grand nombre de voitures ventouses stationnées sur la commune.

M. EYA NCHAMA relève qu'il est écœuré de voir que la salle du Conseil municipal est mal nettoyée ce soir. Il propose qu'au moment où la ville du Grand-Saconnex a de plus en plus de bâtiments, une salle soit réservée pour le Conseil municipal uniquement.

M. EYA NCHAMA propose que le Conseil administratif donne des directives aux nouveaux membres de la direction technique de l'Administration municipale. Ces derniers ne doivent pas venir en commission pour la diriger, mais uniquement pour répondre aux questions techniques – et uniquement aux questions techniques.

Il a constaté que certains membres de la direction technique donnent des ordres et entrent dans le débat, sans même demander la permission au président de la commission. Il demande donc au Conseil administratif de leur dire de ne pas se mêler aux discussions de la commission, mais de seulement répondre aux questions techniques des commissaires.

Mme GIROD propose que Mme BÖHLER considère de mettre dans son budget 2012 la culture avant le sport.

Mme GIROD propose d'effectuer des contrôles des débordements des containers dans tous les éco-points. Elle rappelle qu'en avril 2011, elle a posé un sac de 110 l. de café devant la mairie car il y a eu un débordement qui a duré plus de 40 jours.

Mme GIROD propose que si la commune ne sait pas quoi faire avec la laine des moutons, elle la donne à la Fête des pommes.

Pour faire suite à la soirée des parents qui a eu lieu dans l'école provisoire de l'Ancienne Mairie, M. BALMER relaye l'étonnement de beaucoup de parents sur le fait qu'il n'y a pas de couvert dans le préau pour les jours de pluie. Le représentant du DIP a été peu capable de discuter du sujet. Il propose d'installer en urgence une structure provisoire pour que les enfants puissent s'abriter, avec des normes de sécurité notamment en rapport avec le poids de la neige. Renseignements pris, ces structures existent. Elles peuvent être louées l'espace de deux ans pour le bonheur de toutes et de tous.

M. ECKERT remarque que quelles que soient les conclusions de l'aménagement de la route de Colovrex, il s'agit de mettre en place deux trottoirs. Il se trouve que pour l'instant, l'un des deux n'est pas effectif, ce qui met en danger le trottoir côté école. Des voitures passent par-dessus un bout de trottoir et la sécurité est nettement moindre que précédemment. Il s'est laissé dire qu'il y a des croisements difficiles avec des bus, qui empiètent partiellement sur le trottoir. Il propose que la commune prenne rapidement des dispositions pour sécuriser le trottoir restant côté école, avant qu'il n'arrive un accident.

Certains commissaires craignant de ne pas pouvoir tout traiter dans leurs commissions respectives, Mme PERROTIN DURET propose de multiplier les séances, ce qui reviendrait au même qu'avant puisque certaines anciennes commissions ont été réunies.

M. JIMAJA propose que dans un souci d'apaisement, les amendes relatives aux dépôts illicites de déchets soient annulées et que la commune inflige simplement des avertissements par courrier, en informant les personnes du risque qu'elles encourgent si elles venaient à contrevenir une seconde fois.

Mme MAMIN-TISSOT propose que le cours organisé pour les présidents des commissions, qui n'a pas remporté le succès attendu, soit ouvert à tous les Conseillers municipaux. Cela peut faire du bien à tout le monde de savoir comment mener une séance et comment gérer le temps.

Mme BÖHLER signale que le premier cours a lieu très prochainement. Il y a de la place pour 10 personnes et il n'y a eu que trois inscriptions de présidents de commission au Grand-Saconnex. De ce fait, le cours a été ouvert aux collègues de Pregny-Chambésy, dont trois se sont inscrits. Il reste donc 4 places. Il faut s'inscrire très rapidement.

M. STEINER indique qu'il ne s'est pas inscrit car il l'a déjà suivi il y a quatre ans. Il a été un peu déçu par ce cours, qui s'adressait surtout aux entreprises. La gestion de séances dans les entreprises est très différente de celles d'un Conseil municipal. Lui le premier, si on l'empêchait de s'exprimer dans une commission, il serait très fâché. Il pense que ces cours sont mal adaptés à des séances de commissions d'une entité publique.

M. BALMER MASCOTTO, contrairement à M. STEINER et pour avoir suivi les mêmes cours lors de la précédente législature, a trouvé que c'était une excellente formation. Ces méthodes qui viennent de l'industrie privée ont des vertus. Un Président qui prépare bien son travail et qui est très au clair avec ses objectifs peut gagner énormément de temps, car un débat, cela s'oriente. A l'époque, la commune avait été plus généreuse puisqu'elle avait invité tous les Conseillères et Conseillers municipaux à s'y rendre. Il propose que ce cours soit ouvert à tous les nouveaux élus.

Mme MAMIN-TISSOT est d'avis que l'école de l'Ancienne Mairie est relativement bien rénovée. Cependant, elle est troublée par la position du banc qui trône devant l'école. Elle propose de le remettre à niveau.

M. POMATTO, comme il l'a déjà fait plusieurs fois lors de la dernière législature, propose que la commune se penche sur la possibilité d'organiser un ramassage pour le pet et le verre en même temps que les ordures ménagères et le papier, dans les quartiers d'immeubles. Cela permettrait d'alléger les éco-points, ainsi que les nuisances sonores. Cela pourrait également être rentable car le tri des déchets permet d'avoir des levées moins chères. Ces levées existent déjà dans d'autres communes.

Vu que le Conseil administratif ne veut plus mettre du personnel à disposition à partir de 22h30 dans les commissions, M. JIMAJA propose de trouver les moyens d'engager un ou une procès-verbaliste pour les commissions.

11. Motions :

11.1 Motion des socialistes et des Verts pour une mise en place rapide d'une structure de coordination de l'accueil familial à la journée

M. POMATTO donne lecture de la motion (*annexe 13*).

M. POMATTO ajoute que cette motion prend en compte une initiative qui a été déposée dans la commune mais qui n'a pas abouti pour 15 signatures (1173 signatures déposées), ainsi qu'une motion déposée par le PDC sur le même sujet il y a bien longtemps.

Si cette motion est déposée ce soir, c'est en raison de l'étude du budget et cette motion ne pourra qu'appuyer cette mise en place.

Mme BÖHLER accueille cette motion avec grand plaisir, d'autant plus que cela fait des mois que la commune essaie de trouver des solutions avec le Groupement des communes de la rive droite. Il y a eu plusieurs séances qui enfin aboutissent. La structure qui sera montée sera adaptée par rapport à celle d'Arve et Lac et sera sans doute reprise par plusieurs autres communes. Un montant a été mis au budget 2012. Cette structure devrait être fonctionnelle à partir du 1^{er} janvier 2012 et la coordinatrice de ce projet a déjà été trouvée.

Mme BÖHLER souligne cependant que la loi mentionnée dans la motion n'a pas de droit opposable. Il ne s'agit donc pas d'une obligation. Le règlement d'application de la loi a été adapté le 7 juillet 2011.

M. ORSINI aimerait remercier les auteurs de cette motion et salue le fait qu'une magistrate PLR sait mettre en place, de son propre chef, des projets qui ensuite sont appuyés par les socialistes et les Verts. Il espère que ceux-ci malgré tout ne sauraient d'ici quatre ans en tirer tout le bénéfice en faisant croire qu'ils sont à l'initiative du changement.

M. POMATTO relève que la motion cite aussi la motion du PDC qui a été déposée il y a fort longtemps.

Mme MAMIN-TISSOT est très heureuse de voir l'aboutissement de ce dossier, car c'est en 2004 que le PDC avait déposé cette motion pour faire avancer le dossier sur l'accueil familial, dossier qui revient depuis 7 ans.

Le Président met au vote la motion, qui est acceptée à l'unanimité des membres présents.

11.2 Motion des socialistes et des Verts pour que la commune du Grand-Saconnex participe à la couverture des besoins en électricité en vue d'une sortie du nucléaire de la Suisse

M. ECKERT donne lecture de la motion (*annexe 14*).

M. ECKERT a constaté que la motion déposée en juin dernier allait augmenter d'une certaine façon le budget de la commune en utilisant entièrement de l'électricité « vitale verte » des SIG.

Il est clair que ce genre d'initiative va contribuer à avoir une certaine compensation de cette dépense supplémentaire, par le fait que les installations photovoltaïques pourront rapporter, soit à la communauté publique, soit aux privés, certaines recettes. Un amendement dans cet esprit avait d'ailleurs été rajouté à la motion.

M. ECKERT tenait à déposer cette motion ce soir car il est possible qu'elle ait quelques implications budgétaires.

M. COMTE pense qu'il est important de dire que sera inaugurée dans quelques mois la plus grande centrale photovoltaïque de Suisse sur le toit de Palexpo. Il faut peut-être intégrer cette réflexion dans les invités, car le but n'est pas de réaliser de petites centrales très coûteuses et peu rentables alors que la commune pourrait peut-être participer activement à des projets majeurs, comme celui de Palexpo.

Il rappelle encore qu'avant de trouver des énergies nouvelles et durables, il faut d'abord économiser celles utilisées actuellement. Le groupe Agenda 21 pourra étudier ce volet.

M. POMATTO relève qu'une chose importante de cette motion est d'avoir une vue complète de ce qu'il est possible de faire et comment participer à de gros projets. La question du privé est aussi soulevée. Ce type d'énergie pourrait faire partie des critères pour les dérogations à 0,33 par rapport au label Minergie Plus.

M. ECKERT souligne que le potentiel à réaliser n'est pas pour ces prochains mois. Il s'agit de réalisations sur les 20 prochaines années. Il est tout à fait d'accord avec la remarque de M. COMTE sur les économies d'énergie.

Le Président met au vote cette motion, qui est acceptée par 22 oui et 1 contre.

M. STEINER annonce que le groupe PLR renonce à déposer une motion orale pour stopper l'essai de trottoir à la route de Colovrex.

12. Résolution : Néant.

13. Pétitions :

13.1 Pétition pour la suppression du trottoir en construction, situé en face de la boulangerie au 29, route de Colovrex et la restitution des parkings supprimés

M. POMATTO donne lecture de la pétition (*annexe 15*), qui comporte 217 signatures.

M. ORSINI informe que le groupe PLR souhaite que les pétitionnaires soient entendus par la commission de l'aménagement du territoire, mobilité et propose un renvoi à cette commission.

M. BALMER MASCOTTO abonde totalement dans ce sens. Parallèlement à cette audition qui risque d'être tardive et du fait que la commune a très mal communiqué avec la population sur ce projet, il propose au Conseil administratif de rencontrer M. BITTER pour lui faire part des améliorations qui vont être faites.

M. BALMER MASCOTTO remercie le PLR d'avoir renoncé à déposer sa motion, qui aurait été évaluée dans l'émotivité. Il est bien de prendre un peu de temps pour replacer les différents éléments.

M. ECKERT n'est pas forcément d'accord avec les propos de M. BALMER MASCOTTO. Beaucoup de choses ont été dites ce soir et il y a déjà beaucoup d'éléments qui ont trouvé réponse. Le Conseil administratif a proposé un certain nombre de mesures qui vont accompagner cette expérience. Il propose donc un renvoi au Conseil administratif pour qu'il donne une réponse aux pétitionnaires.

Le Président met au vote le renvoi de la pétition en commission de l'aménagement du territoire, mobilité.

Cette proposition est acceptée par 19 oui, 2 non et 1 abstention.

La pétition est donc renvoyée à la commission précitée.

14. Communications et divers :

M. EYA NCHAMA indique que le 23 octobre prochain, le pays va changer de chambres fédérales. Il a constaté que le canton de Genève a 170 candidats pour ses 11 sièges au Conseil national. Il est heureux de voir que parmi ces 170 candidats, il y a 7 Saconnésiens. Il leur souhaite bonne chance pour cette élection.

M. BALMER MASCOTTO relève qu'il était également présent à l'exercice des sapeurs-pompiers du 3 septembre dernier, avec M. CHOLLET.

15. Huis clos - Naturalisations :

4 dossiers sont acceptés à l'unanimité des membres présents.

Le Président lève la séance à 00h30.

Le Secrétaire

Le Président

Laurent JIMAJA

Eric PORTIER

Ann. ment.